



Contrat de travail cdd non signé par l'employeur

Par **AVV80**, le **10/01/2011 à 13:56**

Bonjour,
Je viens de m'apercevoir que certains de mes exemplaires de Contrats de travail CDD ne sont pas signés par mon employeur de même que les avenants . Est ce une faute de sa part ? De même j'ai des contrats manquants que se passe t-il si mon employeur est dans l'incapacité de me les fournir ?

Par **P.M.**, le **10/01/2011 à 16:54**

Bonjour,
Théoriquement, un contrat non signé des deux parties n'a aucune valeur, mais votre sujet n'est pas assez développé pour que l'on puisse en dire plus...